



L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 18 heures, le Bureau s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	36.
Nombre de membres présents :	10.

Date de 1ère convocation : 11 décembre 2018  
Date d'affichage :

Présents : ANDREVON Emmanuelle, EICHENLAUB Jean-Christophe, FABRE Maryse, FRUGIER Michel, MARC Nicolas, MASSONNAT Jean-Guy, MOLLAR Christiane, PELARDY Laurence, PERROTON Benoît, TRAHAND Cécile.  
Excusés : CHAPPUIS Catherine (pouvoir à M. FABRE), DEYE Jean-Luc (pouvoir à M. FRUGIER), FOGNINI Christophe, VIAL Jean-Marc.  
Absents : -

#### FINANCES - TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES :

VU l'état des taxes et produits irrécouvrables dressés par le Trésorier principal d'Aix-Les-Bains, portant sur l'année 2018 ;

VU les motifs énoncés du présent état ;

Ayant entendu l'exposé du Président

PRÉFECTURE de la SAVOIE

18 DEC. 2018

REÇU

Le conseil syndical, après avoir délibéré,

✓ **DECIDE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice 2018 à l'article 654 (pertes sur créances irrécouvrables), comme suit :**

Etat du	Réf. dossier N°	Titres	Principal	Nordique	Alpin
15-11-2018	38061644	161-2014 : Delhomme Sylvie	5,25 €	-	-
15-11-2018	38061644	162-2014 : Delhomme Sylvie	27,14 €	-	-

Motif : Certificat de non recouvrement suite à une phase comminatoire amiable, établi pour attester des démarches entreprises par l'étude d'huissier SCP Fernandes Frassin ESPII permettant de conclure au caractère irrécouvrable des sommes en cause.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 19 décembre 2018

LE PRESIDENT  
Michel FRUGIER

Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	12
☞ Pour :	12
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0